

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du jeudi 24 septembre 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 122

Le Conseil de Communauté, convoqué le 18 septembre 2026, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52

La séance est ouverte à 17h05 et levée à 22h40

Étaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX, **Audeux** : M. Michel VIENET (à compter de la question n°2), **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon** : M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM (à compter de la question n°8), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°8), Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION (jusqu'à la question n°8 incluse), M. Bruno CAIRE, Mme Aline CHASSAGNE, M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n°8), M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCCQ (à compter de la question n°9), M. Franck DEFASNE, Mme Marie-Line EGRON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCAERT (jusqu'à la question n°24 incluse), M. Didier GENDRAUD (à compter de la question n°8), M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Patrick JACQUES, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n°25), M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Emmanuelle MEUNIER (à compter de la question n°2), M. Frank MONNEUR (à compter de la question n°2), Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilalli SAHLAOUI (à compter de la question n°14), Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kévin VEJUX, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE **Beure** : M. Bruno LIND (à compter de la question n°2), **Bonnay** : M. Pascal DIMANCHE, **Braillans** : M. Thierry NONNOTTE (à compter de la question n°8), **Busy** : M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU, **Chalèze** : M. René BLAISON (à compter de la question n°2), **Chalezeule** : M. Hervé GROULT, **Champagny** : M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins** : M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc** : M. Martial DEVAUX, **Chaucenne** : M. Etienne PELLEGRINI, **Chemaudin et Vaux** : M. Serge MINORET, **Cussey-Sur-L'Ognon** : Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°2), **Dannemarie-Sur-Crête** : M. Sébastien PERRIN, **Devecey** : M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin** : M. Kadir YILDIRIM, **Fontain** : M. Marc GIRARDOT, **François** : M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille** : M. Denis PERIN, **Gennes** : M. Jean-Michel LHOMMEE, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND, **La Vèze** : Mme Céline TRONCIN VERGEY, **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle** : M. Philippe REGENNASS, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Philippe DOLEJAL, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT (jusqu'à la question n°36 incluse), **Montfaucon** : M. Laurent JEUNET, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°8), **Morre** : M. Hervé PONT, **Nancray** : Mme Julie DUEDE, suppléante (à compter de la question n°2), **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME, **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK, **Palise** : M. Christian DAVID, **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET, **Pirey** : M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français** : M. Stéphane RAMELET, **Pouilley-Les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey** : M. Frank LAIDIE, **Rancenay** : Mme Catherine BECKER (à compter de la question n°9), **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans** : Mme Myriam DE JACQUELOT, suppléante, **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Saône** : M. Lylian CALVAT, **Serre-Les-Sapins** : Mme Valérie BRIOT, **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise** : M. Pascal DERIOT, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD (à compter de la question n°2), **Torpes** : Mme Julie GIRARD, **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY, **Vieilley** : M. Damien LIARD, **Vorges-Les-Pins** : M. Georges POITREY

Étaient absents : **Besançon** : Mme Estelle CAMARA, M. Serge COUËSMES, Mme Leïla HANNOUNI, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Eléonore METZGER, Mme Esther SZWARC,

M. Patrick VERDIER, **Boussières** : M. Eloy JARAMAGO, **Champoux** : M. Romain VIENET, **Chevroz** : M. Franck BERNARD, **Deluz** : Mme Liliane JOURNOT, **Larnod** : M. Jean-Philippe DEVEVEY, **La Chevillotte** : M. Jean-Luc BARBIER, **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE, **Merey-Vieille** : M. Philippe PERNOT, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Venise** : M. Charles POMMEY, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien AUBERT

Secrétaire de séance : M. Emile BOURGEOIS

Procurations de vote : **Besançon** : M. Guillaume BAILLY à Mme Isabelle BORDAT (jusqu'à la question n°7 incluse), M. Jimmy BRESILLION à Mme Emmanuelle MEUNIER (à compter de la question n°9), Mme Estelle CAMARA à Mme Sophie PESEUX, M. Serge COUËSMES à Mme Anne FALGA, M. Clément DARCQ à Mme Marie-Line EGRON (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Lydie FRANCAERT à M. Anthony POULIN (à compter de la question n°25), M. Didier GENDRAUD à M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n°7 incluse), Mme Leïla HANNOUNI à M. Kevin VEJUX, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER à Mme Manon MONNIER, M. Jérémy JEANVOINE à Mme Laura GINIOT, Mme Myriam LEMERCIER à M. Jean-Pascal REYES (jusqu'à la question n° 24 incluse), Mme Eléonore METZGER à M. Frank MONNEUR, M. Djilalli SAHLAOUI à Mme Flora SIMONIN (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Esther SZWARC à Mme Anne-Rachel SCHERTZ, M. Patrick VERDIER à Mme Véronique JELSCH, **Boussières** : M. Eloy JARAMAGO à M. Henri BERMOND, **Deluz** : Mme Liliane JOURNOT à M. René BLAISON, **Larnod** : M. Jean-Philippe DEVEVEY à M. Mohamed AIT-ALI, **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE à M. Thierry NONNOTTE, **Nancray** : Mme Julie DUEDE (suppléante) à Mme Céline TRONCIN VERGEY (jusqu'à la question n°1 incluse), **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE à M. Pascal DERIOT, **Rancenay** : Mme Catherine BECKER à Mme Julie GIRARD (jusqu'à la question n°8 incluse), **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien AUBERT à Mme Anne BIHR

1. Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2026

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports,
- invite le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire de séance,
- invite le Conseil Communautaire à approuver le procès-verbal de la dernière séance.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- nomme Emile BOURGEOIS secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 25 juin 2026.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2. Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend acte des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

3. Installation d'une conseillère communautaire

Le Conseil de Communauté prend acte de l'installation de Madame Marie-Line EGRON en qualité de Conseillère Communautaire représentant la Ville de Besançon.

4. Installation d'une nouvelle conseillère communautaire - Mise à jour du tableau récapitulatif des Indemnités des élus

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve l'octroi de l'indemnité de fonction à hauteur de 1,06 % de l'IB terminal de la fonction publique pour tous les nouveaux Conseillers Communautaires sans délégation qui seront installés à l'avenir.

Le tableau récapitulatif est joint en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

5. Désignation de représentants GBM dans diverses structures

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- D'une part, fait application de l'article L 2121-21 alinéa 4 du CGCT.
- D'autre part, désigne les titulaires et suppléants pour représenter Grand Besançon Métropole au sein des structures suivantes :
 - Commission n°7 – Culture, sports, grande bibliothèque, grandes heures natures,
 - Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets (SYBERT),
 - Syndicat Mixte Lumière,
 - Syndicat mixte de la Vallée de l'Ognon,
 - Comité des Œuvres Sociales,
 - Etablissement public foncier Local du Doubs BFC,
 - Agence d'Urbanisme Besançon Centre Franche-Comté (AUDAB),
 - CPTS (CaPaciTéS),
 - COREPS.
- Enfin, désigne les membres de la société civile au sein du Conseil d'exploitation eau et assainissement (commission 8).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6. Désignation des représentants du Grand Besançon Métropole dans des Sociétés d'Economies Mixtes, Sociétés Publiques Locales et Société par Actions Simplifiées

Mmes Catherine BARTHELET (1), Anne FALGA (2) et Myriam LEMERCIER (1) et MM. Patrick JACQUES (1) et Anthony NAPPEZ (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de communauté désigne les conseillers communautaires ci-dessus pour représenter GBM aux Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires des structures suivantes :

- Société Publique Locale AER ;
- Société d'Economie Mixte aktya ;
- Société par Action Simplifiée Andiers ;
- Société BATIFRANC ;
- Société d'Economie Mixte Loge.GBM ;
- Société Publique Locale Mobilités BFC ;
- Société d'Economie Mixte sedia ;
- Société Publique Locale Territoire 25 ;
- Société par Action Simplifiée Nancréole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 6

7. Elargissement de la composition des commissions thématiques de GBM - Désignations de nouveaux membres

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne ces nouveaux membres des commissions élargies de Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

8. Elaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et Grand Besançon Métropole

Suite à l'avis des membres du Bureau, au regard du fait que la charte politique de Grand Besançon Métropole constitue déjà un pacte fort, ancien, solide, éprouvé et qu'il répond déjà globalement aux grands objectifs de la loi, il est proposé au conseil de communauté de :

- ne pas s'engager dans une démarche d'élaboration d'un pacte de gouvernance
- confirmer la charte politique du Grand Besançon
- approuver les propositions d'évolution et de mise à jour de la charte de gouvernance.

Les modifications proposées apparaissent en rouge dans le document en annexe 1. La version finale intégrant ces modifications constitue l'annexe 2 à la présente délibération.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 14 abstentions, le Conseil de Communauté approuve ces propositions.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 103

Contre : 0

Abstentions : 14

Conseiller intéressé : 0

9. Approbation du Règlement intérieur de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Messieurs GIRARDOT et LAIDIE ont déposé un amendement au rapport n°9 sur le règlement intérieur relatif à l'article 18 sur le temps de parole.

Le Président soumet au vote les modalités de traitement de l'amendement à savoir la discussion immédiate en assemblée ou le rejet de la proposition d'amendement.

A la majorité, 21 pour, le Conseil Communautaire rejette la proposition d'amendement.

Discussion immédiate : 21

Rejet : 96

A la majorité, 20 contre, le Conseil Communautaire approuve le projet de règlement intérieur du Conseil Communautaire tel qu'annexé au présent rapport pour la durée du mandat.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 97

Contre : 20

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10. Plafonnement des indemnités des élus

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- décide de la mise en application du mécanisme de plafonnement des indemnités de fonction des membres du Bureau (VP et CCD) cumulées à 41,84% de l'IB terminal de la fonction publique,
- approuve les taux modifiés pour les élus concernés tel qu'indiqués dans le tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de Grand Besançon Métropole annexé à la présente délibération,
- approuve le principe de déclarer au Président toute nouvelle indemnité perçue par un membre du Bureau d'une structure satellite pendant toute la durée du mandat.

Le tableau récapitulatif est joint en annexe du rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

11. Décision modificative n°2 de l'exercice 2026

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la Décision modificative n° 2 de l'exercice 2026 par chapitre pour le budget principal et les budgets annexes Déchets, Eau, Assainissement et Autres ZAE tel que présentée en annexe 1, et conformément aux documents budgétaires ;
- approuve les modifications d'échéancier de Crédits de Paiement sur les Autorisations de Programme telles que présentées en annexe 2.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

12. Révision des Autorisations de Programme

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la révision de l'Autorisation de Programme « PNRU 2016-2024 ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

13. Régime indemnitaire : mise à jour des corps de l'Etat de référence pour les emplois fonctionnels administratifs de direction et les administrateurs territoriaux

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la mise à jour des corps de référence pour le régime indemnitaire des emplois fonctionnels administratifs de direction et des administrateurs territoriaux.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

14. Concession d'un logement de fonction pour le DGS et le DG Délégué

Mme Julie GIRARD (1) et MM. Hervé GROULT (1), Bruno LIND (1) et Sébastien PERRIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A la majorité des suffrages exprimés, 15 contre, 4 abstentions, le Conseil de Communauté approuve la concession d'un logement pour nécessité absolue de service au bénéfice de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services et de Directeur Général Délégué.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 94

Contre : 15

Abstentions : 4

Conseillers intéressés : 4

15. Désignation des représentants de Grand Besançon Métropole au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Conseil de Communauté prend acte des membres titulaires et suppléants de la CLECT désignés par les conseils municipaux des communes membres.

16. SPL Territoire 25 - Rapport annuel de l'administrateur – 2025

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le rapport annuel 2025 de l' élu représentant GBM dans les instances de la SPL Territoire 25.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

17. SEM sedia - rapport annuel des administrateurs – 2025

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le rapport annuel 2025 des élus mandataires de Grand Besançon Métropole dans les instances de la SEM sedia.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

18. Projet urbain de Grette – Brulard – Polygones Travaux du secteur Brulard Protocole liant les Armées, Territoire 25, et la régie Eau et Assainissement de Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve les engagements des parties tels que définis dans la présente convention,
- autorise M. le Président ou son représentant à signer le protocole annexé à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

19. Commune de Marchaux-Chaudefontaine Plan local d'urbanisme (PLU) – Modification n° 1 du PLU de Chaudefontaine Décision relative à la non réalisation d'une évaluation environnementale

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale au vu de l'avis conforme tacite de la MRAe dans le cadre de la procédure de modification n°1 du PLU de Chaudefontaine.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

20. Commune de Marchaux-Chaudefontaine Plan local d'urbanisme (PLU) – Modification n° 1 du PLU de Marchaux Décision relative à la non réalisation d'une évaluation environnementale

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale au vu de l'avis conforme tacite de la MRAe dans le cadre de la procédure de modification n°1 du PLU de Marchaux.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

21. Commune de Devecey Plan local d'urbanisme (PLU) – Modification n°1 Décision relative à la non réalisation d'une évaluation environnementale

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale au vu de l'avis conforme tacite de la MRAe dans le cadre de la procédure de modification n° 1 du PLU de Devecey.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

22. SPL MBFC – rapport des élus administrateurs – 2025

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le rapport annuel 2025 des élus mandataires de Grand Besançon Métropole dans les instances de la SPL Mobilité Bourgogne Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

23. Désignation du Président et du représentant au collège des employeurs du Comité des partenaires de la mobilité de Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- désigne M. Patrick JACQUES, Vice-Président Transports, Mobilités, Stationnement, en tant que président du Comité des partenaires de la mobilité de GBM ;
- approuve la création d'un poste de suppléant du président du comité des partenaires de la mobilité et désigne M. Philippe REGENNASS, Vice-Président Voirie, Infrastructures, en tant que suppléant ;
- désigne M. Patrick VERDIER, Conseiller Communautaire Délégué Ressources Humaines, pour représenter GBM au sein du collège des employeurs du Comité des partenaires de la mobilité de GBM.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

24. Désignation du représentant de Grand Besançon Métropole au Comité des partenaires de la mobilité de la Région Bourgogne Franche-Comté

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne Monsieur Patrick JACQUES, Vice-Président Transports, Mobilités, Stationnement, pour représenter GBM au sein du Comité des partenaires de la mobilité de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

25. Rapport annuel 2025 des lignes périurbaines du réseau Ginko

Le Conseil de Communauté prend acte du présent rapport.

26. Rapport d'activité 2025 de la DSP des lignes GINKO du cœur d'agglomération

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport d'activité 2025 sur la DSP des lignes GINKO du cœur d'agglomération.

27. Centre Technique Métropolitain - Réalisation d'un écocentre pour la gestion des déchets issus des travaux

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le versement d'un fonds de concours d'un montant de 151 637 € à la Ville de Besançon pour la réalisation d'un écocentre pour la gestion des déchets issus des travaux rue Jacquard, selon les modalités ci-dessus,

- approuve le projet de convention de fonds de concours avec la Ville de Besançon joint en annexe et autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

28. SEM LOGE.GBM – rapport des élus administrateurs – 2025

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le rapport annuel 2025 des élus mandataires de Grand Besançon Métropole dans les instances de la SEM Loge.GBM.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

29. Convention de réservation de logements-foyers entre Grand Besançon Métropole et Adoma

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la convention de réservation de logements-foyers à conclure entre Grand Besançon Métropole et ADOMA,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée au présent rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

30. Fonds "Climat" - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Cussey-sur-l'Ognon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue un fonds de concours à la commune de Cussey-sur-l'Ognon de 159 071 € pour la réhabilitation de bâtiments et logements communaux, d'installation d'une chaufferie bois, d'un réseau de chaleur et l'aménagement d'espaces extérieurs,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

31. Avenant au Contrat d'Objectifs Territorial (COT)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve l'engagement de GBM dans la phase 2 du Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME Bourgogne-France-Comté,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention d'objectif et de moyen.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

32. Participation de GBM au capital de la SCIC Manger bio Bourgogne-Franche-Comté

Mme Céline TRONCIN VERGEY (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- Approuve la prise de participation au capital de la SCIC Manger Bio Bourgogne-Franche-Comté (BFC) à hauteur de 500 €,

- Approuve l'adhésion de Grand Besançon Métropole aux statuts de la SCIC Manger Bio Bourgogne-Franche-Comté,
- Désigne Mme Céline TRONCIN-VERGEY en qualité de représentante de Grand Besançon Métropole à l'assemblée générale de la SCIC,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le bulletin de souscription.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillère intéressée : 1

33. Poursuite du projet MIAM - Convention de partenariat avec l'ADEAR de Haute-Saône pour le projet CEFACILS

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- Approuve la signature d'une convention de partenariat dans le cadre du projet CEFACILS visant à poursuivre l'expérimentation de la centrale d'achat
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

34. Concession de service public - Distribution de chaleur sur la commune de Novillars - SPL Territoire 25 - Rapport 2025

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2025 relatif à l'exploitation du réseau de chaleur de Novillars par la société Territoire 25 dans le cadre de la concession de service public confiée par Grand Besançon Métropole.

35. Concession de service public - Distribution de gaz sur le territoire de Grand Besançon Métropole - GRDF - Rapport 2025

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2025 relatif à l'exploitation du réseau de distribution de gaz de GBM confié par délégation de service public à la société GRDF.

36. Concession de service public - Distribution de gaz sur les communes de Thoraise et de Boussières - GRDF - Rapport 2025

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2025 relatif à l'exploitation du réseau de distribution de gaz de Thoraise - Boussières confié par délégation de service public à la société GRDF.

37. CCRT – Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (partenariat ADEME/GBM) : attribution d'aides financières à la Ville de Besançon, à la commune de Cussey-sur-l'Ognon et à la SARL COURBET pour leurs projets de chaufferies biomasse, ainsi qu'à la Ville de Besançon, à Aktya et à TERRITOIRE25 pour leurs projets de géothermie

Mmes Catherine BARTHELET (1) et Anne FALGA (2) et MM. Guillaume BAILLY (1), Martial DEVAUX (1), Ludovic FAGAUT (1), Jean-François MENESTRIER (1), Pascal ROUTHIER (1) et Fabrice TAILLARD (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- Approuve l'attribution des aides CCRT de :

- 42 880€ à la SPL Territoire 25 pour l'installation de géothermie sur sondes du nouveau bâtiment tertiaire Viotte Nord,
- 36 750 € à la Ville de Besançon pour la nouvelle chaufferie biomasse du bâtiment des Archives (ex-VNF),
- 47 266 € supplémentaire à la Commune de Cussey-sur-l'Ognon pour sa chaufferie biomasse communale et le réseau de chaleur,
- 81 000 € à AKTYA pour l'installation de géothermie sur sondes du nouveau bâtiment tertiaire NANO,
- 36 240 € à la SARL COURBET pour la création d'une chaufferie biomasse au miscanthus à Amagney.
- 70 560 € à la Ville de Besançon pour l'installation de géothermie sur sondes du nouveau groupe scolaire des Vaïtes,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions annexées au présent rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 10

38. Contrat de concession de service public - Crématorium de Besançon - Rapport annuel 2025

Le Conseil de Communauté prend acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du Crématorium de Besançon par la Société OGF en 2025, dans le cadre du contrat de concession de service public confié par Grand Besançon Métropole à cette société.

39. Contrat de concession de service public - Crématorium d'Avanne-Aveney - rapport d'activité 2025

Le Conseil de Communauté prend acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du Crématorium d'Avanne-Aveney par la Société OGF en 2025, dans le cadre du contrat de concession de service public confié par Grand Besançon Métropole à cette société

40. Fonds d'aides aux écoles de musique : Attribution de subventions complémentaires 2026

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue quatre compléments de subvention, pour un montant total de 15 284 €, aux écoles de musique associatives dites pôles d'enseignement musical, dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques pour l'année 2026, soit :
 - 6 572 € à l'Ecole de musique du Plateau,
 - 5 197 € à l'AMUSO,
 - 2 277 € au CAEM,
 - 1 238 € à l'EMICA.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les 4 avenants aux conventions annuelles 2026 avec l'Ecole de musique du Plateau, AMUSO, le CAEM, l'EMICA.
- sursoit à l'ouverture du Fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental et pédagogique pour 2026.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

41. Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole pour l'année 2025

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve l'ensemble des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services eau potable et assainissement collectif et non collectif pour l'année 2025.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

42. Convention d'acceptation des effluents des communes de Boulot, Bussièrès et Etuz à la station de traitement des eaux usées de Cussey-sur-l'Ognon entre la Communauté de Communes du Pays Riolais et Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la convention d'acceptation des effluents des communes de Boulot, Bussièrès et Etuz à la station de traitement des eaux usées de Cussey-sur-l'Ognon entre la Communauté de Communes du Pays Riolais et Grand Besançon Métropole,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention avec la CCPR.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

43. Station d'épuration de Mamirolle - Convention avec le Syndicat d'Energie du Doubs (SYDED) pour la création d'un transformateur électrique

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la demande de réalisation de travaux de renforcement électrique par le SYDED,
- approuve l'aide financière à hauteur de 23 839 € au SYDED,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention avec le SYDED.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

44. Rapport CSP Camping Chalezeule ONLY CAMP

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2025 présenté par ONLY CAMP, relatif à l'exploitation du Camping d'intérêt communautaire Besançon-Chalezeule, dans le cadre de la concession de service public confiée par Grand Besançon Métropole à cet organisme.

45. CSP BGE Franche-Comté 2025

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport 2025 présenté par BGE Franche-Comté relatif à l'exploitation des pépinières et de l'hôtel d'entreprises de Palente et de TEMIS Innovation, dans le cadre de la concession de service public confiée par Grand Besançon Métropole à cet organisme.

46. Actions recherche et innovation - Fonds Régional pour l'Innovation - Soutien au projet de la société Sopil

A l'unanimité, le Conseil de Communauté attribue une subvention à hauteur de 30 000 euros à la société Sopil dans le cadre du FRI.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

47. ZAC des Marnières à Chalezeule – Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2025

Mme Catherine BARTHELET (1) et MM. Guillaume BAILLY (1), Ludovic FAGAUT (1) et Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le bilan financier révisé au 31.12.2025 de l'opération d'aménagement pour un montant de 17 409 K€ HT, avec une participation de GBM constante de 10 211 K€, dont 6 149 K€ d'apport en nature et 4 062 K€ de participation d'équilibre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

48. ZAC Nouvelle Ere aux Auxons – Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2025

Mme Catherine BARTHELET (1) et MM. Ludovic FAGAUT (1) et Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte du CRAC présenté par le concessionnaire SEDIA pour l'opération d'aménagement de la ZAC Nouvelle Ere,
- approuve le bilan révisé de la 1^{ère} tranche de la ZAC arrêté au 31 décembre 2025 à un montant de 11 316 845 € HT.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

49. SEM aktya - rapports des élus mandataires – 2025

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le rapport annuel 2025 des élus mandataires de Grand Besançon Métropole dans les instances de la SEM aktya l'immobilier d'entreprises du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

50. SPL AER 2025 - rapport de l' élu mandataire

Mme Anne FALGA (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le rapport annuel 2025 de l' élu mandataire représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de la SPL AER.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillère intéressée : 1

51. Enseignement supérieur et Recherche - Soutien à la construction du NUMERICUM SANTE de l'Université Marie et Louis Pasteur (CPER 2021-2027)

Mmes Emmanuelle MEUNIER (2), Sophie PESEUX (2) et Séverine VEZIES (1) et M. Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la participation financière de GBM à hauteur de 2 000 000 € au projet de construction du futur NUMERICUM SANTE de l'Université Marie et Louis Pasteur, projet inscrit au CPER 2021-2027,
- approuve la convention de cofinancement afférente jointe en annexe,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 6

52. Soutien complémentaire au programme d'animation de Culture Action pour l'année 2026

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue un soutien complémentaire de Grand Besançon Métropole aux actions de Culture Action à hauteur de 12 000 € pour l'année 2026,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention liant GBM et Culture Action pour l'année 2026 (Annexe 1).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Affiché à Besançon, le

Pour le Président,
Par délégation,
La Directrice de l'Administration Générale,

Lattefha SENHAJI

